

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mr BOUTON Jean-François.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.076 Création de la zone d'activité de Riou Claret : Autorisation de défrichement

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'une zone d'activité de Riou Claret parcelle B2503,

Une réunion a été organisée à la DDT pour définir les démarches à entreprendre vis-à-vis notamment de la loi sur l'eau et du déboisement.

Il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de défrichement.

Il rappelle qu'une étude environnementale a été conduite et qu'une demande dite « Cas par cas » a été déposée à la DREAL.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** la proposition de M. le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire déposer la demande d'autorisation de défrichement de la parcelle B 2503.



Le Maire,
Patrick RICOU